



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-quatrième session

Rome, 9 - 10 septembre 1998

NOTE D'INFORMATION
CONCERNANT L'ÉTAT DE LA MISE EN APPLICATION DU PLAN DE RÈGLEMENT
DES ARRIÉRÉS DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE ISLAMIQUE DES COMORES
AU 2 SEPTEMBRE 1998

1. En mai 1998, une mission conjointe de la Division Afrique II et du Bureau du Contrôleur s'est rendue aux Comores pour faire le point des projets bénéficiant de l'appui du FIDA et examiner la situation des arriérés de paiement qui avaient entraîné la suspension des décaissements du Fonds. Pendant son séjour sur place, la mission a constaté que les projets risquaient d'être définitivement compromis faute de nouveaux apports financiers dans un avenir proche. En conséquence, la mission a pris l'initiative d'examiner avec le Gouvernement des Comores un plan de règlement des arriérés qui permette de lever la suspension des versements et de sauvegarder les activités des projets.
2. Au retour de la mission à Rome, il s'est avéré que le plan de règlement examiné avec le Gouvernement des Comores comportait une petite perte en valeur actuelle nette (VAN) pour le FIDA. Vu l'urgence d'assurer à nouveau des apports financiers aux projets, il a été décidé de soumettre le plan en question à l'approbation du Conseil d'administration en organisant un vote par correspondance. La motion a été approuvée à la majorité requise.
3. Néanmoins, compte tenu des préoccupations exprimées par certains membres du Conseil d'administration quant au principe de perte zéro de VAN, le calendrier de remboursement figurant dans le plan de règlement des arriérés qui a été communiqué au Gouvernement des Comores le 21 juillet 1998 a été modifié par l'inscription d'un paiement supplémentaire à la fin de la période de remboursement de façon à faire disparaître la perte de VAN pour le FIDA.
4. Le 1er septembre 1998, le gouvernement a fait savoir que, bien qu'il n'ait pas été en mesure de faire face à ses engagements dans les délais prescrits (le paiement initial était fixé au 1er août), un montant de 10 560 060 KMF équivalant à 140 800,80 FRF, soit environ 23 000 USD, et correspondant aux deux premières tranches de paiement serait débloqué pour le 3 septembre afin d'être envoyé au FIDA.



5. Le FIDA cherche actuellement à savoir si les fonds en question ont bien été envoyés par les autorités comoriennes. Il lèvera la suspension et reprendra les décaissements dès confirmation de la réception de ce montant par sa banque.